

Compte tenu de la situation budgétaire des administrations publiques, le Gouvernement a procédé à des annulations de crédits sur le budget de l'État pour 10 Mds€, par décret du 21 février 2024. Pour la DGFIP, les annulations s'élèvent à 100,5 M€ en AE/CP sur le HT2 et à 8,2 M€ sur le T2.

Concernant le T2, les annulations sont inférieures à la réserve de précaution et donc sans conséquences concrètes pour les services.

Concernant le HT2, une partie de ces annulations a également pu être absorbée par des crédits mis en réserve qui n'avaient pas vocation à être dégelés. Le solde soit **70 M€** en AE a nécessité la mise en un **plan d'économies**.

### 1. Le budget de la DGFIP est historiquement élevé

Le budget HT2 présenté en début d'année s'établissait à 1 329 M€ en AE soit 50 M€ en dessous de l'exécution 2023 (qui a enregistré des opérations exceptionnelles<sup>1</sup>) mais **plus de 200 M€** (+ 20 %) au-dessus de l'exécution 2022 et près de 400 M€ (+ 42 %) au-dessus de l'exécution 2019.

### 2. L'effort d'économies demandé en février 2024 a été réparti entre les composantes du budget HT2

**Les marges d'action ont été mobilisées selon le caractère plus ou moins malléable des dépenses**, de leurs conséquences opérationnelles et de leur impact sur 2025. Ainsi, il a été acté de :

- ✓ renoncer à la mise en place d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents au travail, comme déjà partagé avec les OS représentatives dans le cadre des échanges relatifs à la négociation collective (15 M€ en AE),
- ✓ baisser les moyens d'action des directions départementales et régionales (10 M€ en AE),
- ✓ réduire les opérations immobilières 2024 initialement prévues (10 M€ en AE),
- ✓ faire porter le solde des annulations sur les moyens informatiques 35 M€ en AE).

Concernant l'informatique, les crédits des catégories « socle » (licences, contrats de maintenance, coût réseau et RIE, etc.) et des « métiers » industriels (éditique) sont préservés, car incompressibles. Les économies portent alors essentiellement sur des nouveaux projets.

Dans ce contexte, **les choix opérés ont visé à limiter au maximum les conséquences sur les projets déjà lancés**, à réduire autant que possible les conséquences pour les agents et les partenaires externes et à préserver les moyens consacrés à la réduction de la dette technique.

### 3. Perspectives

La DGFIP doit prendre la mesure du nouveau contexte budgétaire, et anticiper les actions nécessaires pour ne pas avoir à les subir. C'est tout l'enjeu de la démarche d'analyse des dépenses en cours, afin qu'elles soient le plus possible optimisées.

---

<sup>1</sup> Dont des travaux sur les datacentres et des achats de véhicules dans le cadre du plan de sécurisation sur le contrôle fiscal.